

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°35 Arrêté portant remise gracieuse d'impôt foncier (Mina Nicoletta)

n°35

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 mai 1927

Numéro JO  
n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro  
31 mai 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 septembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment en ses articles 174, 175 et 176

**Vu** la demande formulée par M. Mina Nicoletta

Sur la proposition de l'administrateur, chef des districts, président de la Commission des patentes

Le Conseil d'administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### art 1

Il est fait remise gracieuse au sieur Mina Nicoletta, fabricant de cisarelles, de la somme de quatre cent trente-trois francs cinquante centimes (4353 fr. 50), montant de l'impôt foncier annuel afférent à l'immeuble porté à l'article 31 du rôle de la contribution foncière de l'année 1926. somme déduite du taux imposé, supérieur à celui qui aurait dû être fixé en réalité.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré officiellement de la colonie

chapon-baissac